



16ème législature

Question N° : 14328	De M. Michaël Taverne (Rassemblement National - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Fin des aides au chauffage au bois	Analyse > Fin des aides au chauffage au bois.
Question publiée au JO le : 16/01/2024 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michaël Taverne interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la fin des aides financières proposées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à destination du chauffage domestique au bois. En effet, à la fin de l'année 2023, l'ANAH a annoncé que les aides à destination du chauffage au bois seraient arrêtées à compter du 1er avril 2024. Considérant que ce mode de chauffage constitue un outil important, rapide et économique de décarbonation - puisque 90 % des installations se font en remplacement d'un système de chauffage au gaz ou au fioul -, cette décision est bien peu compréhensible. Alors que tous les scénarios de neutralité carbone 2050 s'appuient en grande partie sur l'usage du bois comme énergie et que cette filière représente 450 000 emplois en France, il souhaite connaître les raisons de cette décision et souhaite savoir si le Gouvernement entend infléchir cette décision.